

Le FMI publie ses « Perspectives de l'économie mondiale »

Dans ses « Perspectives de l'économie mondiale » publiées le 7 avril 2014, le FMI prévoit une accélération de la croissance mondiale de +3,6 % en 2014 et +3,9 % en 2015 (après +3 % en 2013). L'activité s'accélérait dans les pays avancés, mais la reprise mondiale resterait « inégale et modeste », tandis que des risques importants, déjà identifiés ou nouveaux, subsisteraient. Parmi les risques recensés précédemment, le FMI cite le programme inachevé de réformes du secteur financier, l'endettement élevé de beaucoup de pays, un chômage trop élevé et des craintes concernant les pays émergents. Les nouveaux risques tiennent selon le FMI à une inflation faible dans les pays avancés, une détérioration des perspectives des pays émergents par rapport au second semestre de l'an dernier et aux récentes tensions géopolitiques. S'agissant des contributions à la croissance mondiale, le FMI table sur une accélération dans les pays avancés, notamment aux États-Unis, où la croissance annuelle en 2014-15 devrait être supérieure à la tendance, aux environs de 2 ¾ %, sous l'effet d'une « modération du rééquilibrage des finances publiques, de conditions monétaires accommodantes, du redressement du secteur immobilier et d'une augmentation du patrimoine des ménages ». Le FMI prévoit également une reprise dans la zone euro avec +1,2 % en 2014 et +1,5 % en 2015 après -0,5% en 2013, et une croissance qui reste supérieure dans les pays du cœur de la zone (+1,7 % en Allemagne, contre +0,5 % en 2013, +1,0 % en France, contre +0,3 % en 2013, +0,6 % en Italie, après -1,9 %, +0,9 % en Espagne, après -1,2 %). Au Japon, le FMI mise sur une stabilité de la croissance (+1,4 % en 2014 après +1,5 % en 2013). L'activité économique y serait portée notamment par l'investissement privé et les exportations, mais pâtirait du durcissement de la politique budgétaire en 2014-15, et notamment du relèvement de la taxe à la consommation. Enfin, concernant les pays émergents, le FMI table sur une accélération modérée de la croissance, de 4,7 % en 2013 à 4,9 % en 2014 et à 5,3 % en 2015, en liaison avec « un environnement financier extérieur moins favorable et, dans certains cas, à la persistance d'un investissement faible et à d'autres contraintes structurelles intérieures ».

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/textf.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 avril 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, déclarait, lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, nous avons décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. Les informations disponibles confirment que la reprise modérée de l'économie de la zone euro se poursuit conformément à notre évaluation précédente. Dans le même temps, les informations récentes continuent de conforter notre anticipation d'une période prolongée de faible inflation, suivie d'une remontée graduelle des taux d'inflation mesurée par l'IPCH. Les signaux provenant de l'analyse monétaire confirment le diagnostic de tensions sous-jacentes modérées à moyen terme sur les prix dans la zone euro. Les anticipations d'inflation pour la zone euro à moyen et long terme restent solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. À plus long terme, nous suivrons très attentivement les évolutions et considérerons tous les instruments à notre disposition. Nous sommes fermement déterminés à conserver l'orientation largement accommodante de la politique monétaire et à agir rapidement si nécessaire. En conséquence, nous n'excluons pas un nouvel assouplissement de la politique monétaire et nous réitérons fermement que nous continuons de prévoir le maintien des taux d'intérêt directeurs de la BCE à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée (...). Le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement à recourir également à des instruments non conventionnels dans le cadre de son mandat afin de faire face efficacement aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation. »

2 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,9 % en février 2014, stable depuis octobre 2013. Il se situait à 12,0 % en février 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,6 % en février 2014, en baisse par rapport au taux de 10,7 % de janvier 2014. Il se situait à 10,9 % en février 2013. Eurostat estime qu'en février 2014, 25,920 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,965 millions dans la zone euro. Par rapport à janvier 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 65 000 dans l'UE28 et de 35 000 dans la zone euro. Comparé à février 2013, le chômage a baissé de 619 000 personnes dans l'UE28 et de 166 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,8 %), en Allemagne (5,1 %) ainsi qu'au Luxembourg (6,1 %), et les plus élevés en Grèce (27,5 % en décembre 2013) et en Espagne (25,6 %).

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-373 du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune des principaux frais et services bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028790930&dateTexte=&categorieLien=id>

Ce texte entre en vigueur le 1^{er} avril 2014 pour les plaquettes tarifaires en ligne et le 1^{er} juillet 2014 pour les plaquettes tarifaires en version papier. Il s'applique aux plaquettes dont les tarifs sont modifiés à compter de ces dates.

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

En mars 2014, les émissions nettes de billets ont augmenté de 9,3 millions d'euros, après +7,0 millions d'euros le mois précédent (soit +2,3 millions, après +10 millions d'euros en février 2014), pour s'établir à 727,9 millions d'euros. Cette hausse est plus prononcée en valeur avec une augmentation de 1,3 % des émissions nettes (contre +1,0 % le mois précédent). Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit donc à 13,2 millions à fin mars 2014 dont 73,3 % sont constitués par la coupure de 50 € (qui représente 66,3 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La croissance de l'émission nette a été plus marquée en valeur qu'en nombre ; la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'est ainsi appréciée de 20 centimes s'établissant à 55,3 € au 31 mars 2014.

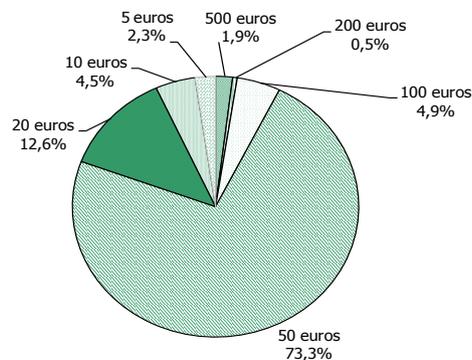
Emissions nettes cumulées de billets au 31 mars 2014

En millions d'euros



Source : IEDOM

Répartition des billets en nombre au 31 mars 2014



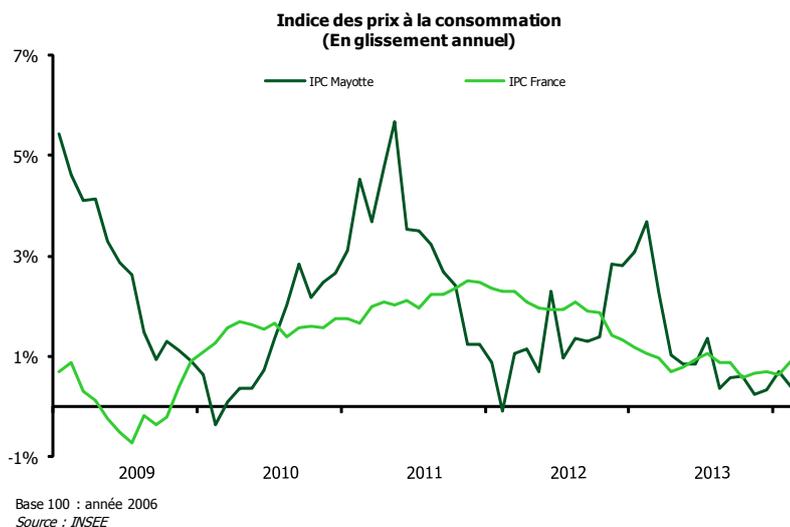
Source : IEDOM

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Diminution des prix en février

En février, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré une baisse de 0,6 % sous l'effet de la diminution des prix des services (-1,6 %), de l'énergie (-1,5 %) et des produits manufacturés (-0,4 %). Les prix des carburants bénéficient de l'application du dispositif de régulation des prix qui a conduit à une baisse, respectivement, de six et cinq centimes des litres d'essence et de gazole en février. En mars, ils ont été fixés à 1,50 euro le litre d'essence, 1,30 euro celui de gazole, 0,96 euro celui de pétrole lampant, 1,04 euro le mélange détaxé et 0,95 euro le gazole marine.

En revanche, sur un an, l'IPC enregistre une hausse de 0,4 % qui est portée par la croissance identique des prix des services et des produits alimentaires (+1,6 %). En glissement annuel, les prix des produits manufacturés et de l'énergie sont par contre en recul de, respectivement, 1,5 % et 2,3 %.



Base 100 : année 2006
Source : INSEE

Nouvelle AOT pour l'aquaculture et développements dans le secteur de la pêche

Un arrêté préfectoral a accordé une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) à une société aquacole mahoraise. Elle devrait permettre la mise en place d'une nouvelle exploitation aquacole dans la commune de Dembèni. Le secteur aquacole, dont les exportations se sont effondrées au quatrième trimestre 2013, traverse actuellement des difficultés structurelles importantes.

Les représentants du secteur de la pêche ont accueilli, du 25 au 27 mars, Benoît LOMBRIÈRE, délégué général adjoint de l'Europe et des Départements français d'Outre-mer (EURODOM), association dont la mission est la défense des intérêts des régions ultrapériphériques auprès de l'Union européenne et à laquelle Mayotte n'est pas pour le moment adhérente.

Par ailleurs, le 6 mars, dans le cadre du programme SmartFish et de la convention entre l'Union européenne et la Commission océan Indien (COI), composée des Comores, de la France (La Réunion), Madagascar, Maurice et des Seychelles, un financement de 16 millions a été débloqué au profit de la lutte contre la pêche illégale. Sera ainsi financée, la mise en place d'un système de surveillance par satellite qui bénéficiera à la Zone économique exclusive (ZEE) de Mayotte dont le contrôle s'effectuera depuis La Réunion.

Nouvelle desserte d'Ewa Air vers Anjouan et participation au salon du tourisme de Berlin

Depuis le 4 mars, la compagnie Ewa Air a démarré l'exploitation d'une nouvelle ligne aérienne au départ de Mayotte qui dessert l'île comorienne d'Anjouan selon une fréquence pouvant aller jusqu'à quatre vols par semaine. Bien que le trafic aérien enregistre en février une diminution saisonnière du nombre de passagers (-38,6 %) et de vols (-35,7 %), ces derniers ont augmenté en glissement

annuel, respectivement, de 14,4 % et de 0,3 % pour s'établir à 15 419 passagers et 308 vols. La reprise du trafic aérien, entamée en 2013 après la forte dégradation enregistrée en 2012, semble se poursuivre en début d'année 2014.

Du 5 au 9 mars, le Comité départemental du tourisme de Mayotte (CDTM) a participé au salon du International tourisme bourse (ITB) à Berlin pour présenter la destination mahoraise aux touristes allemands et, plus largement, à l'ensemble de l'Union européenne.

Semaine de l'artisanat et inauguration du CAP boucher à l'École des métiers

Du 14 au 21 mars s'est déroulée la semaine nationale de l'artisanat qui a été l'occasion de faire connaître les métiers présents à Mayotte. Des rencontres entre lycéens et des conseillers de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ont, entre autres, eu lieu, ainsi qu'une demi-journée de présentation des huit lauréats nationaux du concours Stars et métiers au cinéma Alpa Joe. Le 18 mars, a également été inauguré le premier Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de boucher à l'École des métiers de la CMA. Quinze jeunes ont débuté la formation de dix-huit mois pour devenir boucher.

Education : 61,3 % de réussite au baccalauréat en 2013 et intégration du collège de Dembéné au dispositif REP+

Selon une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, publiée en mars, le taux de réussite au baccalauréat à Mayotte a atteint, en 2013, 66,2 %, 65,1 % et 54,0 %, respectivement, pour les baccalauréats général, professionnel et technologique. Avec un taux de réussite d'ensemble de 61,3 %, l'académie de Mayotte présente une performance très inférieure à celle de la France métropolitaine (87,2 %) et celle des autres départements d'Outre-mer (81,1 % en moyenne).

En outre, dans le cadre de la réforme des Zones d'éducation prioritaire (ZEP), le collège de Dembéné devrait être intégré au dispositif Réseau d'éducation prioritaire (REP+) à la rentrée 2014 qui concernera 102 établissements sur l'ensemble du territoire français. Parmi les mesures prévues pour soutenir ces zones en difficultés figure l'allègement du nombre d'heures de cours pour les professeurs qui leur permettra de dégager du temps pour rencontrer les parents, aider les élèves, etc.

Santé : risque d'épidémie de la dengue et 41 nouveaux cas de lèpre en 2013

Selon l'Agence régionale de santé (ARS) de l'océan Indien, 54 cas de dengue ont été identifiés depuis le début de l'année sur le territoire. La circulation du virus a débuté au mois de février avec 7 cas autochtones identifiés et s'est intensifiée au cours du mois de mars avec 14 nouveaux cas autochtones survenus. Le risque d'épidémie a été déclaré par l'ARS, notamment en raison du passage du cyclone Hellen à la fin du mois de mars et du risque d'augmentation de la densité de moustiques.

Par ailleurs, un bilan de l'ARS et du Centre hospitalier de Mayotte (CHM) établit à 41 le nombre de nouveaux cas de lèpre diagnostiqués en 2013 contre, respectivement, 39 et 34 cas en 2011 et 2012. Avec des taux de prévalence (3,7/10 000 en 2011) et d'incidence (1,8/10 000) élevés, Mayotte est l'un des deux seuls territoires français, avec la Guyane, où la lèpre est endémique, le deuxième territoire de l'océan Indien touché, derrière Anjouan, et présente l'un des plus forts taux mondiaux.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		févr.-14	117,5	-0,6%	0,4%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A		janv.-14	7 289	11,6%	-25,3%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-13	38 468	39,4%	42,9%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	déc.-13	376 899	11,4%	19,7%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	déc.-13	288	73,8%	7,2%
		cumulées	déc.-13	6 097	5,0%	-16,5%
	Taux de couverture	mensuel	déc.-13	0,75%	0,15 pt	-0,25 pt
		cumulé	déc.-13	1,62%	-0,10 pt	-0,70 pt
LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	févr.-14	308	-35,7%	0,3%
		cumulés	févr.-14	787	-	-1,4%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	févr.-14	15 419	-38,6%	14,4%
		cumulés	févr.-14	40 519	-	6,3%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	févr.-14	27,1	20,2%	26,8%
		cumulés	févr.-14	49,6	-	2,9%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles	déc.-13	10 034	138,8%	93,0%
		cumulées	déc.-13	86 214	-	-0,3%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		déc.-13	39 773	0,1%	0,7%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée	déc.-13	260 468	-	6,0%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle	déc.-13	9 832	1,5%	2,4%
		cumulée	déc.-13	115 727	-	3,1%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles	déc.-13	218,0	26,0%	32,9%
		cumulées	déc.-13	2 365	-	6,7%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels	déc.-13	712	16,3%	27,4%
		cumulées	déc.-13	8 825	-	5,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :					
	- en tonnes	mensuelles	déc.-13	0,0	-	-100,0%
		cumulées	déc.-13	62,8	-	-6,9%
	- en milliers euros	mensuelles	déc.-13	0,0	-	-100,0%
		cumulées	déc.-13	484,1	-	-1,7%

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

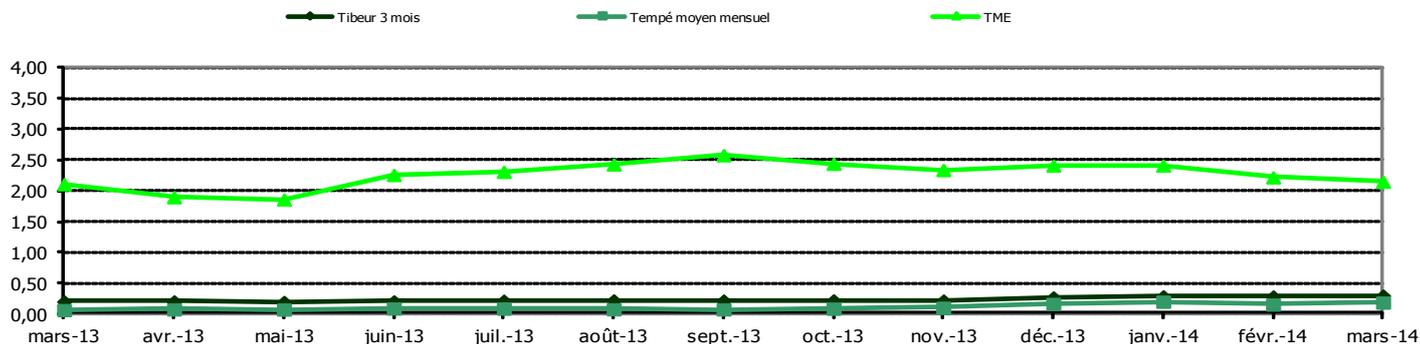
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (mars 2014)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1694%	0,2051%	0,1601%	0,1907%	0,2310%	0,3040%	0,4060%	0,5760%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
2,41%	2,41%	2,22%	2,15%	2,61%	2,61%	2,42%	2,35%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er avril 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,19%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,91%
Prêts à taux variable	4,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,92%
Prêts-relais	5,39%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,79%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,27%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,31%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,09%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,21%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

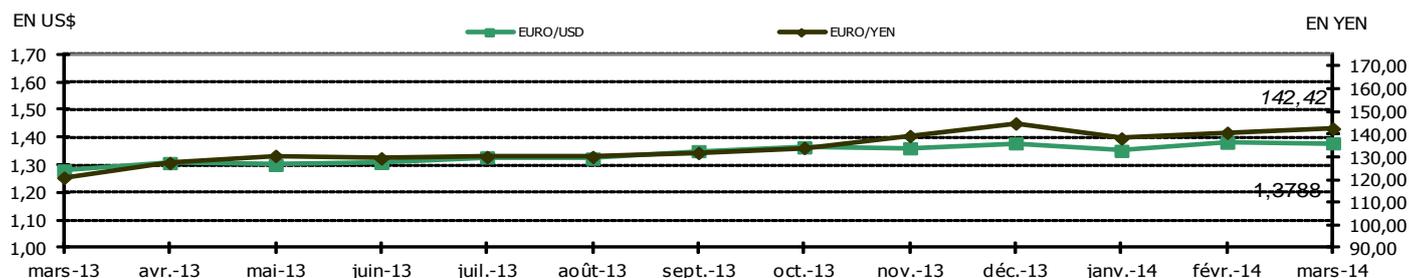
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3788	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,5875	EURO/SRD (Surinam)	4,5646
EURO/JPY (Japon)	142,4200	EURO/BWP (Botswana)	12,0260	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4647
EURO/CAD (Canada)	1,5225	EURO/SCR (Seychelles)	16,4914	EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,4014
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8282	EURO/MUR (Maurice)	41,3773	EURO/BBD (La Barbade)	2,7539
EURO/SGD (Singapour)	1,7366	EURO/BRL (Brésil)	3,1276	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8696
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,6973	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,6639	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3256,4162	EURO/XCD (Dominique)	3,7178	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 15 avril 2014 - Dépôt légal : avril 2014 - ISSN 1240 - 280X